

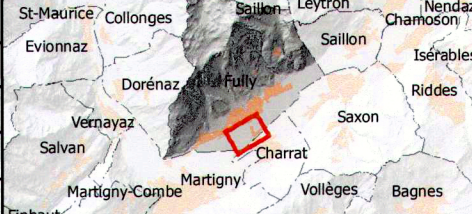


Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE)

SITUATION 1 : 2'000



Date	Projet	Dessin	Contrôle
28.01.16	ar	ar	dt
01.03.16	ar	ar	dt

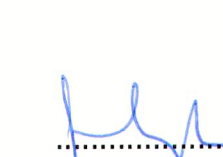
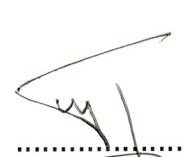


L'administration communale de Fully
certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par
insertion au Bulletin Officiel du 15.4.16, et
affichage, a été déposé au greffe communal du
15.4.16 au 15.4.16 pour y être
consulté.

Fully le 30.06.2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président Timbre communal Le Secrétaire



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 17.6.2017
en séance du 17.6.2017

Droit de sceau: Fr. 1050.-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

L'ATTESTE :

LE CHANCELIER D'ETAT :

Réseau hydrographique

- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE) Installations existantes

- Définitif (eaux à ciel ouvert)
- Définitif (eaux enterrées)

Zones pertinentes pour l'ERE

- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional<cantonal<fédéral)

Limites communales

- Bâtiments
- Parcellaire

Tronçon avec indication de l'ERE

6238-MER-01 (11 m)

